

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU

T R A V A I L

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 78/028 DU 24 JANVIER 1972
MJT/DGT/DCGPCE/4/3

portant intégration et nomination de Monsieur OUAYENOLLA Bernard dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique).

ooOoo

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

(/ISAS:

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;

(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la revocation des fonctionnaires;

(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le Décret 65/44 du 12/12/1965 abrogeant et remplaçant le décret 63/376 du 22/11/1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A1 des services de Santé;

(/u le Décret 74/470 du 12/12/1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;

(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;

(/u le Protocole d'accord du 5/8/1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS;

(/u la lettre n° 2194/MEN/DO/G11 du 19/8/1977 du Directeur de l'Orientation transmettant le dossier de l'intéressé;

DECREE :

ARTICLE 1°:- En application des dispositions combinées du décret 65/44 du 12/2/1965 et du Protocole d'accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur OUAYENOLLA Bernard né en 1951 à ENGANA, titulaire du diplôme de Médecin obtenu à l'Institut de Médecine de Kouban(URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) et nommé Requin/stagiaire indice 1.110.

.../...

- 2 -

ARTICLE 2°:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales;

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Deuxième Vice président
du Comité Militaire du Parti
Premier Ministre Chef du Gou-
vernement Ministre du Plan,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

MEDECIN COMMANDANT D. A. MISSONSA

BRAZZAVILLE, LE 24 JANVIER 1976

Colonel Louis SILVAIN GOMA

Le Ministre de la Justice et
du Travail

Alphonse MOUTSOU PONTE

Le Ministre des Finances;

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS;

- DGT/DCGPCE.....3
- JOPC.....1
- DGT/BST.....1
- D.F.....3
- C.F.....1
- MSAS.....1
- SGSP.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2